

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 27 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le mercredi 27 mai à 19h, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-les-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation : 20 mai 2020

**Présents** : DEVEDEUX Pierre - DEVAUX Françoise - COMBE Marcel - PIQUET David - AUCOURT Patrick - BRUN Jean-Jacques - CONVERT Georges - COUTY Laurent - DURANTET Nadine - MIGNERY Patricia - MONCORGER Didier

**Absents excusés** : POUDE Éric donne pouvoir à Nadine DURANTET  
PRAS Dominique donne pouvoir à Didier MONCORGER  
ARBONA JOY Loïc - BELLET Jean-Marc

**Secrétaire de séance** : AUCOURT Patrick.

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Après l'approbation du dernier compte rendu, M. Le maire donne lecture de l'ordre du jour.

1) **Vote des taux d'imposition** :

Monsieur le Maire indique qu'il ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 2019.

Du fait de la réforme de la fiscalité locale, dès 2020, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 soit 5.93 % pour la commune.

- **FIXE** les taux des contributions directes pour l'année 2020 comme suit :

Taxe Foncière Bâtie	10,66 %
Taxe Foncière Non Bâtie	31,61 %

Pour : 13    Contre : 0    Abstention : 0

2) **Subventions à l'association « mamours des Eaux »** :

M. le maire indique au conseil que suite à la loi sur l'état d'urgence, il a versé, par arrêté du maire, une subvention de 600 € à l'association Mamours des Eaux pour les aider dans le paiement des loyers.

Suite à la pandémie qui sévit M. le Maire propose de verser :

- Une subvention de 135 € à l'association Mamours des Eaux pour les aider dans leur gestion courante
- Une subvention de 150 € à M. Yves Perey, sculpteur, pour le soutenir dans son activité professionnelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de la subvention de 600€ versée à l'association Mamours des eaux et autorise M. le maire à verser les deux subventions énoncées ci-dessus.

Pour : 12    Contre : 0    Abstention : 0

Mme Patricia MIGNERY ne prend pas part au vote ni aux débats car elle est membre de l'association « Mamours des Eaux ».

### 3) **Point sur la crise sanitaire** :

Les services de la Sous-Préfecture ont remis des masques chirurgicaux pour les personnes vulnérables.

La commune et la Région ont remis un masque à chaque administré.

Aucun cas de COVID 19 n'a été déclaré à la maison de retraite de St Alban. La commune leur a fourni des masques, du gel hydro- alcoolique.

L'école a bien repris. A la cantine il y a environ 15 enfants et 21 à l'école.

Les enfants déjeunent à la salle des fêtes. C'est le traiteur de Renaison (Gonin) qui livre les repas.

### 4) **Questions diverses** :

⇒ Le 2<sup>ème</sup> tour des élections municipales devrait se tenir le 28 juin.

⇒ M. MONCORGER demande si les places de stationnement en face le parking de l'impasse Jeanne d'Arc étaient prévu.

M. le maire lui répond que Oui. C'était prévu dès le départ dans l'aménagement du Bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.